

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2023

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

**ABSENTS :** Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme HAY Salomé, Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

### 3. Actualisation de la tarification relative aux locations de l'espace culturel du Crouzy au 1er janvier 2024.

Par délibération en date du 12 décembre 2022, le conseil municipal avait augmenté les tarifs de location de l'espace culturel du Crouzy applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Au vu du contexte budgétaire actuel qui engendre une forte hausse des coûts de fonctionnement notamment au niveau des dépenses d'énergie des bâtiments communaux, il est proposé d'augmenter les tarifs comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

- location tarifs classiques :

Forfait	Tarif
<b>1 jour (9h/8h)</b>	<input type="checkbox"/> 1 645 €
<b>2 jours</b>	<input type="checkbox"/> 2 277 €
<b>3 jours</b>	<input type="checkbox"/> 2 657 €
<b>4 jours</b>	<input type="checkbox"/> 2 910 €
<b>5 jours</b>	<input type="checkbox"/> 3 163 €
<b>Week end</b>	<input type="checkbox"/> 2 277 €
<b>Location courte (5 heures)</b>	<input type="checkbox"/> 886 €

La salle est louée dans son intégralité et la mise en place de la scène et des gradins est incluse dans le tarif.

Les prestations techniques sont fixées de la manière suivante :

- ⇒ toute prestation technique : 50 € par heure,
- ⇒ spectacle : forfait obligatoire de 10 h : 500 €.

Toute heure complémentaire : 50 € par heure et toute heure entamée est due.

- location tarifs partenaires :

Forfait	Tarif
<b>1 jour (9h/8h)</b>	<input type="checkbox"/> 1 012 €
<b>2 jours consécutifs</b>	<input type="checkbox"/> 1 518 €
<b>3 jours consécutifs</b>	<input type="checkbox"/> 1 898 €
<b>4 jours consécutifs</b>	<input type="checkbox"/> 2 151 €
<b>5 jours consécutifs</b>	<input type="checkbox"/> 2 404 €
<b>Week end</b>	<input type="checkbox"/> 1 518 €
<b>Location courte (5 heures)</b>	<input type="checkbox"/> 633 €

La salle est louée dans son intégralité et la mise en place de la scène et des gradins est incluse dans le tarif.

Les prestations techniques sont fixées de la manière suivante :

- ⇒ toute prestation technique : 50 € par heure,
- ⇒ spectacle : forfait obligatoire de 10 h : 500 €.

Toute heure complémentaire : 50 € par heure et toute heure entamée est due.

Ces tarifs seront applicables pour tous les devis signés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de valider les tarifs listés dans les tableaux ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions avec les locataires à partir de la date où la présente délibération sera exécutoire ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

<b>VOTE 21</b>	<b>POUR 21</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

